

Naturalisation, mariage avec une personne en situation irrégul.

Par **taninna**, le 19/10/2009 à 12:42

Bonjour,

Je suis une jeune femme de 22 ans, j'ai déposé mon dossier de naturalisation le mois d'août dernier, j'ai reçu le n° de dossier donc là j'attends juste un RDV pour l'entretien réglementaire. Mais en attendant, j'envisage de me marier en juillet 2010 à PARIS, mais avec un homme dont le visa court séjour sera expiré avant la date du mariage. Et que pour le moment je possède une carte de résidente algérienne de 10 ans qui expire en 2016.

Alors je voudrais savoir s'ils peuvent me refuser le mariage ou bien la nationalité, et surtout si mon fiancé pourra être en règle une fois marié ou du moins ne pas avoir de problème sachant qu'on s'aime et qu'on peut jamais se séparer.

SVP c'est très important et urgent.

Merci de votre réponse.

Par **cmkh**, le 19/10/2009 à 19:13

bonjour

moi et ma femme on a eu le même problème ,je suis rentré en france avec une visa touristique et je me suis marié en 2004 et ma femme avait carte de 10 ans et une demande de naturalisation qui a été court , donc apres le mariage ma femme a déclaré le mariage et la c'esté la surprise (ajournement de 2 ans) et je vous raconté pas la galère aprèsmême avec la naissance de 2 enfant

ce que je vous conseille d'attendre d'avoir votre nationalité sinon avec le changement des lois vous aller galérer .

cordialement ALG 31

Par **AU SECOURS**, le 22/10/2009 à 15:57

salut,

Voilà, je suis dans la même situation que toi.

Marocaine en attente de naturalisation...je suis fiancé avec un marocain sans papier entre en

france sans visas.

Je te conseille d'attendre ta naturalisation parce que c'est sûr que sinon tu pourras attendre ta naturalisation!!! il refuse à chaque fois quand t'es marié avec quelqu'un qui n'a pas les papiers!